

FONCTIONNEMENT DE LA BOUTIQUE VIRTUELLE.

Turisme de Barcelona est l'organisme officiel chargé de la promotion touristique de Barcelone. Il commercialise ses propres services et produits ainsi que ceux d'autres entités par le biais de la boutique virtuelle sur le portail www.barcelonaturisme.com.

1. Conditions générales

- Tous les services et produits offrent la garantie de Turisme de Barcelona.
- Dans le cas des achats d'entrées pour les spectacles, Turisme de Barcelona s'efforcera d'attribuer les meilleurs emplacements en fonction des places disponibles. - Le système émettra un bon personnel indiquant en détail tous les services et produits achetés ainsi que le prix total et la TVA.
- Toutes les transactions seront réalisées à travers la plateforme de paiement de la Caixa, offrant une garantie absolue de confidentialité quant à vos coordonnées personnelles.
- Toutes les cartes de crédit du réseau Visa et Master Card sont acceptées.
- Après la validation de votre paiement, la transaction sera définitive et vous recevrez un courriel de confirmation avec les détails de votre transaction.

2. Échange du bon

- Pour échanger le bon contre l'entrée ou le service, le lieu d'échange sera indiqué sur le bon. De manière générale, il s'agira directement du lieu de prestation du service ou du spectacle ou bien, de l'un des bureaux d'information de Turisme de Barcelona.
- L'échange se fera sur présentation du bon original d'achat et d'un document permettant de vous identifier.

3. Annulations, changements, modifications

- Une fois le paiement réalisé, l'achat d'un service ou spectacle ne pourra pas être annulé.
- Il sera possible de changer la date d'utilisation 48 heures à l'avance pour les produits suivants: Barcelona Walking Tours, Barcelona Mar, Barcelona Golf, Barcelona Scooter ou Catalunya Bus Turístic, toujours en fonction de la disponibilité des places et dates. Toute

modification s'effectuera à travers le Service d'attention au client (Tel.: +34 93 285 38 34, Email: info@barcelonaturisme.com) qui confirmera alors ce changement.

- En cas de changement de date ou d'annulation d'un spectacle par le promoteur, il incombera à celui-ci de proposer une date alternative ou le remboursement du montant, le cas échéant.
- Quand il s'agit d'une réservation hôtelière voir le paragraphe Conditions contractuelles du document Conditions Générales
- La responsabilité de Turisme de Barcelona ne sera pas engagée dans les cas suivants:
 - Annulation ou changement de programme d'un spectacle ou service par le promoteur
 - Contenus des spectacles